

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 31 août 2000

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 1 **Références :** i) SCGM-2, document 1, page 11, lignes 31 à 33;
ii) SCGM-4, document 1

Préambule :

« ...parmi les éléments de la base de tarification, seuls ceux se rapportant au fonds de roulement et aux coûts non amortis reliés au gaz devraient être, et ont été, dégroupés par composante. »

Demande :

Veillez, pour chacun des postes présentés à la pièce SCGM-4, document 2 sous les rubriques coûts non amortis et fonds de roulement, expliciter les critères qui ont présidé à l'allocation des coûts selon les composantes M, C, T, É et D. Vous pouvez regrouper les postes qui ont été alloués à une même composante.

Réponse

Coûts non amortis – programme de subvention et autres

Tous les items inclus sous cette rubrique sont fonctionnalisés sous la composante distribution car ils sont rattachés à la gestion générale du réseau de distribution.

Il est à noter que les « cotisations impôts prov/féd » (ligne 19 de la pièce SCGM-4, document 2) se rattachent aux « impôts sur les écarts temporaires et autres »; ils sont donc fonctionnalisés sous la composante D.

Nous vous référons également à la pièce SCGM-2, document 1.5 pour plus de détail sur la fonctionnalisation de ces items.

Coûts non amortis – frais reliés au gaz

En ce qui concerne chaque item des frais reliés au gaz, la fonctionnalisation est établie principalement selon l'attribution faite aux dépenses. Par exemple, l'usine de liquéfaction étant un outil d'équilibrage de pointe, les coûts non amortis inclus à la base de tarification reliés à l'usine de liquéfaction sont également identifiés comme un outil d'équilibrage de pointe. Il en est de même pour les items des lignes 32 à 34 et 37 à 41 de la pièce SCGM-4, document 2.

Certains éléments ne se retrouvent pas dans les dépenses. Vous trouverez ci-dessous les critères qui nous permettent de les fonctionnaliser.

Great Lakes : ~~Cet outil est défini comme outil d'équilibrage et plus~~

~~spécifiquement relativement à l'espace, d'où la fonctionnalisation Équilibrage — espace.~~

Nous avons, par erreur, fonctionnalisé les coûts non amortis de la base de tarification reliés à « Great Lakes », soit – 61 000 \$, comme des coûts reliés à l'équilibrage, et plus spécifiquement à l'espace. Il s'agit en fait d'un crédit de TCPL découlant d'une décision de la FERC par rapport à Great Lakes. Ces coûts auraient donc du être classifiés comme outil de transport. Tel que mentionné à la pièce SCGM-4, document 2.1, malgré l'impact mineur qui découle de cette modification, nous apporterons la correction lors de la révision des prix d'équilibrage (tel que mentionné à la pièce SCGM-2, document 1.39).

Crédits relocalisation ONE : Ces crédits proviennent de montants remboursés suite à une décision de l'ONE relativement au déménagement de TCPL de Toronto à Calgary. Ils sont donc directement rattachés à nos coûts de transport et, par le fait même, à cette composante.

Transport Aeco/Empress : Ces coûts de transport étant intégrés dans le prix de la fourniture de gaz du distributeur, les coûts non amortis sont fonctionnalisés sous la composante Marchandise.

Fonds de roulement

En ce qui concerne l'item « inventaires », chaque outil (exemple entreposage souterrain Union) a été analysé afin d'évaluer précisément la portion d'inventaire relié à chaque composante (M, C, T et É le cas échéant). Il s'agit d'une fonctionnalisation directe sans prorata ou hypothèse de répartition. Nous vous référons à la pièce SCGM-4, document 2.2, pages 2 et 3 qui détaille le calcul des inventaires par composante pour chacun des outils.

En ce qui concerne l'élément « encaisse et matériel », il est formé de 2 items, soit « étude de lead/lag » et « matériaux et approvisionnement ». Ce dernier est fonctionnalisé directement à la composante distribution. Pour ce qui est de l' « étude de lead/lag », cet item découle d'un calcul spécifique appliqué aux dépenses. Les dépenses étant identifiées par composante, ceci nous permet de rattacher chaque portion de l'étude lead/lag à sa composante.

La page 4 de la pièce SCGM-4, document 2.2 illustre le calcul du fonds de roulement tel que déposé dans la cause tarifaire 2000 (R-3426-99, SCGM-6, document 6). Les pages 5 et 6 de la pièce SCGM-4, document 2.2 reprennent le calcul du lead/lag mais en scindant les dépenses par composante, selon leur propre fonctionnalisation.

L'élément lead/lag – impôt sur le revenu (relié à BT) et taxes sur capital est également illustré dans les pages 4 à 6 mentionnées ci-dessus.